

# l'écho de la Vallée

Bulletin trimestriel de la Communauté  
de Communes du Liancourtois  
N° 6 - Avril 2004

- ◆ **Éditorial** 2
- ◆ **Déchets verts :  
campagne 2004** 3
- ◆ **Le bon geste de tri**  
*Quelques rappels  
dans l'intérêt de tous* 4
- ◆ **Les encombrants**  
*Premier bilan* 5
- ◆ **Déchets ménagers**  
*Les résultats 2003* 6
- ◆ **Le compostage individuel**  
*Comment faire son propre compost* 7
- ◆ **Le centre de tri Verdi**  
*La deuxième vie de nos déchets* 8



Tri en tête  
Collecte bien faite

# Spécial Tri sélectif

la  
**Vallée dorée**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS

# Pour une action civique...



*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Les recettes de fonctionnement de la Communauté de Communes du Liancourtois « La Vallée Dorée » sont comptabilisées sur trois budgets différents :*

- Le budget « eau potable » (M 49),*
- Le budget « assainissement » (M 49),*
- Le budget principal (M 14).*

*Si les recettes d'exploitation du budget « eau potable » et « assainissement » sont essentiellement le produit de la facture de l'eau et de la taxe d'assainissement, les recettes de fonctionnement du budget principal sont composées des impôts locaux et des dotations de l'État.*

*Les dépenses pour la collecte, le transport, le traitement des déchets ménagers représentent 38 % des recettes du budget principal.*

*Les élus du Conseil Communautaire, la commission Environnement et Déchets, les techniciens, les administratifs travaillent sans relâche pour étudier les moyens, les procédures, les actions à mener pour améliorer ce service public. Leur objectif principal est de demeurer au plus près de l'utilisateur et aussi de maintenir les prix de revient sans cesse menacés par de nouvelles hausses des prestations, des produits, des matériels, par la baisse de la taxe professionnelle prévisible suite aux fermetures d'entreprises, par les nouvelles lois qui génèrent de nouveaux coûts. Sans conteste, ces lois sont indispensables pour l'environnement. Malheureusement, elles ne sont jamais accompagnées des moyens financiers nécessaires et elles font tout peser sur les impôts locaux.*

*Pour maintenir le coût des dépenses de fonctionnement de notre service environnement et déchets nous appelons, et ne cesserons d'appeler, celles et ceux qui ne trient pas encore à le faire en suivant les consignes de tri données par nos agents et notre communication écrite.*

*Cet indispensable acte de civisme contribuera efficacement au maintien de la pression fiscale en ce domaine.*

*Bonne lecture, et surtout merci pour votre action citoyenne et civique.*

*James Emrot*

*Président de la Communauté  
de Communes du Liancourtois*



*L'Écho de la vallée est une publication de la Communauté de Communes du Liancourtois  
1, rue de Nogent, 60290 Laigneville  
Tel. 03 44 73 89 10 - Fax 03 44 73 89 11  
Email : com.com-liancourtois@wanadoo.fr  
Rédaction, photographies et mise en pages :  
Service Communication de la Vallée dorée  
Imprimé sur papier recyclé par SMI - Clermont  
Tirage : 9.000 exemplaires*

## POUR NOUS CONTACTER :

**MESSAGERIE GÉNÉRALE :**  
contact@ccl-valleedoree.fr

**ATTENTION :** l'ancienne adresse  
com.com-liancourtois@wanadoo.fr  
a été supprimée.

**SVP COLLECTE :**  
svpcollecte@ccl-valleedoree.fr

**SERVICE DE L'EAU :**  
serviceeau@ccl-valleedoree.fr

**DÉPARTEMENT ENVIRONNEMENT-DÉCHETS :**  
ded@ccl-valleedoree.fr

**N'OUBLIEZ PAS SUR LE WEB :**  
tous les renseignements concernant  
la Vallée dorée ainsi que tous les imprimés  
réalisés par nos services sont consultables  
en ligne sur notre site :

**www.ccl-valleedoree.fr**

# Déchets verts : campagne 2004

La VIII<sup>e</sup> campagne de collecte pour la valorisation des déchets végétaux de jardin a débuté le 15 mars dernier. Matière revalorisable à 100%, ce sont 7 millions de tonnes qui sont collectées chaque année en France, mais seulement 17,1% de ce poids sont valorisés.

Avec le printemps qui montre le bout de son nez, la nature se réveille et les jardiniers se précipitent pour bêcher, semer, biner, désherber, tailler, bouturer et nettoyer. Mais que faire des déchets produits par ces activités ? Il suffit de les déposer dans les sacs fournis et collectés une fois par semaine par la Vallée dorée. En cas de manque, de destruction de sacs, n'hésitez pas à nous en demander : il est distribué un sac pour 100 mètres carrés en moyenne.

Depuis 1997, nous procédons, du mois de mars au mois de novembre, à la collecte de ces déchets de jardin sur la totalité de notre territoire. C'est logiquement durant cette période que l'on constate les pics de production de ce type de gisement. Cependant, certaines techniques sont à respecter pour une collecte et un recyclage optimaux.

## Organiser le tri

**Dans les sacs :** les tontes de pelouse, les fleurs coupées et les feuilles mortes.

**Hors des sacs :** les tailles de haies, les coupes d'arbustes et de branchages, en fagots liés et d'un diamètre maximum égal à un poignet (environ 7 à 8 cm).

Si vous avez vraiment de grosses quantités, les déchetteries accueillent gratuitement ces coupes.

## Améliorer le tri

Présentez exclusivement les sacs fournis par la Vallée dorée, ne les fermez pas et ne les tassez pas. Ne faites jamais de tas devant les maisons.

N'y déposez pas de terre, de pierres, de gravats, de sciure de bois, ni d'une manière générale, de matières putrescibles provenant de la cuisine.

Si un sac est déchiré, percé ou inutilisable, il sera remplacé par SVP Collecte.

Présentez les tailles de haies en fagots et liez-les avec de la ficelle : surtout pas de fil de fer, de fil électrique ou de liens en plastique qui sont imputrescibles. Ne dépassez pas un mètre en longueur, ne déposez ni souches, ni troncs, ni racines.

## Les déchets verts recyclés à 100% à la Vallée dorée

Une fois collectés, les déchets verts sont acheminés chez Natureco à Nogent-sur-Oise où ils sont broyés et disposés en andains. Régulièrement humidifiés et retournés, ils redeviennent du compost, matière proche de l'humus des forêts. Une fois affiné, il est prêt à être utilisé en agriculture ou par les jardiniers amateurs. La boucle est alors bouclée.

## Des prix très attractifs

Sachez aussi que vous pouvez vous procurer du compost produit à partir de vos propres déchets de jardin à des tarifs préférentiels auprès de **Natureco**, situé sur le port fluvial de Nogent-sur-Oise, parc d'activités sud, **téléphone : 06 80 91 37 45**.

En tamisage 30 mm, les 50 litres sont à 2,50 € et la tonne à 32,50 €.

En tamisage 10 mm, les 20 litres sont à 8,40 € et la tonne à 121,32 €.

*Profitez-en!*

**Déposez vos sacs la veille du jour de collecte.**

Vous en souhaitez davantage ? Il faut les remplacer ?

**SVP COLLECTE : 03 44 73 84 02 ou [svpcollecte@ccl-valleedoree.fr](mailto:svpcollecte@ccl-valleedoree.fr)**



Mauvais type de sacs



Fagots non liés



De l'usage des bonnes et des mauvaises pratiques

## Calendrier de collecte

**Bailleval** : le jeudi

sauf : rues de la Rochefoucauld, du Paradis, Cavées des Étalons, et impasse Jean Moulin (collecte avec «Liancourt 1»).

**Cauffry** : le mardi

**Labruyère** : le mercredi  
et la Demi-Lune

**Laigneville** : le lundi

**Liancourt 1** : le mardi

ensemble de la ville sauf certaines voies rattachées à « Liancourt 2 ».

**Liancourt 2** : le mardi

Rues des Quinconces, du Marais, du jeu de Paume, impasse du Parc, impasse et rue de la Pyramide, rue du Mouton, J. Jaurès, Albert 1<sup>er</sup>, Pierre Curie, chemin du Marais, rue de l'Abattoir, ruelle Colin, rue du Pré des Cardes.

**Mogneville** : le vendredi

**Monchy Saint-Éloi** : le jeudi

**Rantigny** : le mardi

**Sailleville** : le lundi

**Soutraine** : le mercredi

**Rosoy** : le mercredi

**Verderonne** : le mercredi

**Modification  
du jour de collecte  
à SOUTRAINE**  
Désormais,  
la collecte aura lieu  
**LE MERCREDI**





# Avoir le bon quelques rappels da

120 tonnes de déchets ménagers ont transité en 2003 du bac v

Nous ne pouvons que vous adresser nos félicitations p

Notre objectif pour 2004 est de pérenniser cette

## Une planète moins polluée

Les nouvelles consignes de tri, diffusées sur notre territoire depuis le début 2003 ont porté leurs fruits. Le transfert de ces 120 tonnes de déchets représente, entre les deux catégories, environ 2% du poids concerné et 1% du poids total des déchets collectés sur les dix communes, voire davantage, compte-tenu de la diminution du poids total des ordures ménagères collectées.

Votre geste a évité le dépôt de ces ordures ménagères en décharge ultime à Verberie. A partir du 29 mars 2004, elles seront déposées au centre de valorisation de Villers Saint-Paul. A long terme, cette démarche nous permettra de limiter la pollution et d'assurer aux générations futures un cadre de vie durablement agréable.

## Des économies d'énergie et de matériaux :

- 27 tonnes de verre en plus, c'est 14 tonnes de sable siliceux préservées;
- 19 tonnes de papier recyclé, c'est 47 tonnes de bois épargnées;
- 47 tonnes de métal, de plastique ou de carton en plus, c'est 134 tonnes de pétrole, 24 tonnes de minerai de fer économisées. Et qui permettent aussi la fabrication de 13.000 pulls en laine polaire, de coussins, de couettes, de mobilier en plastique, de tuyaux et d'isolants.

## Maîtrise de coûts

Le traitement des déchets recyclés coûte moins cher à notre collectivité que les déchets éliminés grâce aux soutiens finan-

ciers de l'Ademe et Eco-Emballages, au vu des coûts de reprise des matériaux par les filières spécialisées, de la baisse de la TVA à 5,5% et de la collecte en régie communautaire.

## Réduire les déchets ménagers, c'est :

- 34 kilos en moins par habitant sur notre territoire en 2003;
- devenir partie prenante du développement durable en étant un acteur efficace du tri sélectif;
- continuer plus et mieux en développant le bon geste de tri au quotidien et en incitant ses proches à faire de même.

## Les bons déchets dans les bons conteneurs

Des adhésifs d'identification vous ont été remis avec le guide du tri. Pensez à les coller sur les faces et les couvercles des bacs correspondants. Pensez à utiliser le sac de précollecte en habitat collectif.

## Les cartons d'emballage :



Depuis le début 2003, ils sont déposés dans le bac **bleu**, avec les contenants en plastique, les boîtes métalliques...

- petits, ils y sont placés pliés ou découpés.
- de taille moyenne, ils seront pliés, ficelés et déposés à côté du bac.
- volumineux, amenez-les directement à la déchetterie ou demandez à votre fournisseur de les reprendre lors de la livraison.

## Attention : les cartons et cartonnettes pliés ne sont pas des corps plats!

## Les papiers :



Déposer uniquement les papiers, les journaux et les prospectus dans le bac **jaune**.

Les papiers souillés, les couches-culottes, les articles d'hygiène, les enveloppes seront jetés dans le bac vert.

## Les ordures ménagères :



**Le bac vert** ne doit contenir que des déchets ménagers et, encore aujourd'hui, **obligatoirement, les sacs en plastique**, les films d'emballages, les barquettes en plastique et en polystyrène ne comportant pas de logo de recyclage.

## Attention : n'y déposez plus :

- de bouteilles en verre et en plastique, les flacons, les pots en verre, sauf celles et ceux ayant contenu de l'huile;
- de déchets de jardin, de balcon et de jardinières;
- de déchets toxiques de types : piles, batteries, médicaments, gravats et tout autre matériau usé.

**Ces produits, une fois incinérés, dégagent des émanations toxiques dangereuses pour notre santé. Ils sont tous récupérés par les déchetteries et les filières spécialisées.**

## Les déchets ménagers spéciaux :

Vous pouvez amener gratuitement dans les déchetteries :

- les solvants, les peintures, les huiles usées, et les bidons, gros ou petits, ayant contenu des produits chimiques

# geste de tri : dans l'intérêt de tous...

Report des ordures ménagères vers les bacs de déchets recyclables.

Pour votre geste de tri de plus en plus efficace et citoyen.

Continuez à l'améliorer encore!... Merci à tous.

(engrais, insecticides, produits de traitement...);

- les piles, batteries (de voiture ou d'appareils ménagers);
- les pneus, les bouteilles de gaz;
- les déchets verts, les gravats;
- les matériels usagés (jouets, hifi, électroménager, informatique, outillage hors d'usage)...

Vous avez deux déchetteries à votre disposition : Villers-Saint-Paul et Brenouille. L'ouverture d'un troisième site est prévu début 2005 à Laigneville.

Un vendu pour un rendu :

**Attention** : vos revendeurs, lors d'un nouvel achat, peuvent reprendre l'ancien matériel que vous remplacez. C'est la politique d'un **vendu pour un rendu**.

Demandez-leur, lors d'une livraison, de reprendre les emballages du matériel qu'ils viennent de vous installer. Pensez-y!...

**En 2004, nous devons être encore plus nombreux à trier plus et mieux.**

**Parlez-en entre vous, autour de vous, et n'oubliez pas :**



Merci, dit la planète!...

## De nouveaux outils pour améliorer le tri

Pour éviter les erreurs de tri constatées trop souvent lors des collectes, le département Environnement-Déchets met en place deux papillons autocollants qui seront apposés sur vos bacs en cas d'erreur de tri.

### TRI NON CONFORME

- erreur de tri
- bac trop lourd
- erreur de bac

Appelez SVP Collecte  
03 44 73 84 02

### TRI NON CONFORME

- sacs non conformes
- fagots non liés
- terre, cailloux

Appelez SVP Collecte  
03 44 73 84 02

Si vous trouvez un de ces autocollants apposé sur vos bacs, merci d'en tenir compte. En cas de doute sur le bon emplacement des déchets déposés, consultez le guide de tri qui vous a été remis ou n'hésitez pas à contacter :

**SVP Collecte**

**03 44 73 84 02**

[svpcollecte@ccl-valleedoree.fr](mailto:svpcollecte@ccl-valleedoree.fr)

## Encombrants sur rendez-vous : premiers résultats

Jusqu'au 31 décembre 2003, les encombrants étaient enlevés par la société Sita, leur totalité traitée au centre d'enfouissement technique de Verberie et ce, **sans aucune valorisation**.

Toujours dans l'optique de maîtrise des coûts de collecte, la Vallée dorée a mis en place, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, une collecte sur rendez-vous, en régie communautaire (voir le précédent numéro de l'Écho de la vallée).

Cette nouvelle organisation va nous permettre de faire le tri dans les encombrants, de valoriser l'électroménager, récupéré par l'Association Envie, et la ferraille.

Les premiers résultats sont prometteurs : nous avons effectué 156 interventions au mois de janvier et 175 au mois de février, ce qui tend à prouver l'efficacité de cette méthode.

Par contre, il faut bien savoir que ce service à domicile a un coût pour notre communauté de communes et nous ne saurions trop vous inciter à vous rendre dans les déchetteries de Villers Saint-Paul et de Brenouille pour y déposer les encombrants que vous pouvez transporter avec votre véhicule.

**Cette démarche citoyenne vous évitera d'être envahis par les encombrants, limitera la pollution, les dépôts sauvages inesthétiques et contribuera à la stabilité des coûts de collecte.**



Le Mascott, nouveau véhicule dédié à la collecte des encombrants

# Déchets ménagers : les résultats 2003

## Les ordures ménagères

En 2003, 8.008,97 tonnes ont été collectées contre 8.130,15 en 2002, soit une diminution de 121,18 tonnes (- 25 kilos par habitant). Depuis 3 ans, on constate une baisse régulière du tonnage, malgré l'adhésion de Rosoy et Verderonne.

En 2004, cette tendance à la baisse devrait s'accroître, en raison de :

- la mise en place d'une étude sur l'élimination des déchets professionnels, qui sont actuellement collectés par la Vallée dorée, vers des filières adéquates,
- l'amélioration de la qualité du tri dans l'habitat collectif qui a bénéficié en 2003 d'une campagne de sensibilisation et de la distribution de sacs de précollecte.

## Les corps plats et les corps creux

Le tonnage des corps plats s'élève en 2003 à 480,25 tonnes contre 461,39 tonnes l'année précédente, soit une augmen-

tation de 18,86 tonnes (+ 0,3 kilo par habitant).

L'adhésion des deux nouvelles communes, la communication en porte à porte et le changement de flux du bac jaune au bac bleu des cartons y ont largement contribué.

Pour les corps creux, nous passons de 136,70 tonnes en 2002 à 199,78 tonnes, soit une augmentation de 73,08 tonnes (+ 3 kilos par habitant). Cet écart s'explique par la migration des emballages vers le bac bleu, mais surtout par un meilleur tri à la source et grâce à votre vigilance.

## Les encombrants

La collecte effectuée par la société Sita s'est achevée au 31 décembre 2003. Elle a eu lieu une fois par mois dans chaque commune. Ont été collectées 1.054,23 tonnes, soit une diminution de 15,54 tonnes (- 3,6 kilos par habitant).

Depuis janvier 2004, la Vallée dorée a repris cette activité, désormais sur ren-

dez-vous. Cette nouvelle organisation permettra de faire le tri dans les encombrants et d'en valoriser certaines familles tels les ferrailles ou l'électroménager.

## Le verre

Effectuée en apport volontaire dans les bornes aériennes ou enterrées, le total de la collecte se monte à 464,34 tonnes en 2003, soit 27,40 tonnes de plus qu'en 2002.

## Les déchets verts

Avec 1.753,33 tonnes contre 1.817,66 en 2002, c'est 60,33 tonnes collectées en moins. Cette baisse de 7,3 kilos par habitant est due surtout à la forte sécheresse de l'été dernier, nettement observable à partir de juillet, avec 27,85 % de poids en moins. **La totalité de ces déchets végétaux sont valorisés à 100 % par la société Natureco.**

Type de gisements	Tonnages collectés en 2003	Évolution par rapport à 2002	Valorisation
Ordures ménagères	8 008,97	- 1,49%	Non recyclables
Encombrants sauf déchets ménagers spéciaux et déchet toxiques	1 054,23	- 1,47%	
Déchets verts	1 757,33	- 3,32%	Recyclés
Corps plats Journaux, catalogues magazines, prospectus	480,25	+ 4,09%	
Verre	464,34	+ 6,27%	
Corps creux Plastique, métal, carton, cartonnets	199,78	+57,68%	

**Soit : 75,75% de non recyclables et 24,25% de recyclables**

Tonnage total collecté :  
11 964,90 T

1 Corps creux  
1,67%

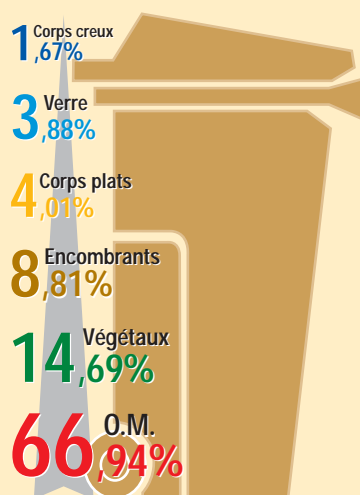
3 Verre  
3,88%

4 Corps plats  
4,01%

8 Encombrants  
8,81%

14 Végétaux  
14,69%

66 O.M.  
66,94%





# Le compostage

*Aujourd'hui, seulement 7% des déchets ménagers sont compostés (incluant les déchets verts et les ordures ménagères).*

*Le compostage est la transformation de ces déchets en matière organique stable s'apparentant à l'humus. Il apporte une solution locale et durable au problème de valorisation des déchets, tout en respectant notre environnement.*

Composter, véritable alternative à l'incinération des déchets ménagers, c'est mettre en tas plus ou moins organisé des déchets organiques végétaux afin de réaliser à plus ou moins long terme un terreau pouvant être utilisé pour enrichir la terre des jardins.

## Le compost

La qualité du compost dépend de celle des déchets et de la maîtrise de sa fabrication. C'est un procédé biologique naturel qui reproduit en accéléré la transformation des litières forestières en humus, c'est-à-dire en matière organique stable. L'activité intense de micro-organismes en présence d'oxygène permet la dégradation de la matière organique et initie le processus d'humidification caractéristique du compostage. La chaleur libérée alors assure la destruction des micro-organismes pathogènes du compost qui peut atteindre des températures de 60 à 70 °C. Au bout de 6 à 12 mois, selon la méthode utilisée, le compost est prêt à être utilisé.

## Que peut-on composter ?

**Les déchets de cuisine :** épluchures, coquilles d'œufs, marc et filtres à café, pain, restes de repas...

**Les déchets de jardin :** fanes de légumes, tontes de pelouse, feuilles, tailles de haies, fleurs et plantes fanées...

**Les déchets de la maison :** essuie-tout, mouchoirs en papier, cendres de bois, copeaux de bois, le tout en petites quantités...

Tous ces éléments représentent jusqu'à 30% de la poubelle de tous les jours!

## Fabriquer son compost

**Première méthode :** si vous ne vous sentez pas le courage de vous en occuper régulièrement, vous attendrez un peu plus longtemps; déposez tous les éléments cités plus haut sur le tas et attendez : la nature agira à votre place. Vous obtiendrez tout de même du compost au bout de deux ans (un an pour l'entassement et un autre pour le mûrissement). Seulement, la décomposition ne sera pas régulière et il ne sera peut-être pas parfaitement équilibré!

**Deuxième méthode :** vous êtes organisé et vous recherchez la qualité.

Vous entassez de même tous les éléments mais vous veillez à le maintenir toujours humide, vous le protégez du soleil avec une bâche, vous le retournez de temps en temps pour favoriser l'action des bactéries.

Vous savez qu'un bon compost doit être équilibré entre matière sèche et matière fraîche et vous l'arrosez régulièrement soit avec de l'eau, soit avec un purin d'orties ou une décoction de prêles.

Au bout d'un an, vous devez obtenir un compost de très bonne qualité.

**Troisième méthode :** vous êtes un perfectionniste.

Vous disposez de deux bacs qui vous permettent de travailler un tas pendant que l'autre mûrit et vous le retournez environ deux fois par mois.

Vous ajoutez du sang desséché pour apporter de l'azote, de la corne broyée pour amener du carbone, de la poudre de calcaire ou de la chaux éteinte, pour activer la décomposition.

En final, vous l'ensemencez avec des lombrics pour l'affiner. Vous aurez alors un compost parfait en peu de temps (6 à 8 mois).

## Tas ou composteur?

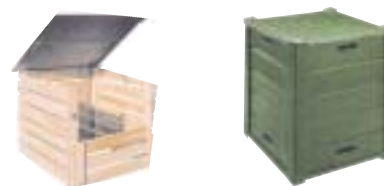
**En tas :** regroupez les déchets sans dépasser 1,50 mètre de hauteur. C'est le plus simple, mais pas le plus esthétique.

L'utilisation est fort simple, sans contraintes : on peut jouer sur la hauteur, l'étalement et le nombre de tas. Le compost est facilement accessible et la surveillance aisée. Mais... il sera soumis aux aléas climatiques et sa réalisation sera plus longue.

**Le composteur** (ou bac à compost ou silo à compost) : c'est une structure en bois, métal ou plastique qui contient les déchets à composter en un volume réduit et qui permet d'éviter l'assèchement et le refroidissement.

Parmi ses avantages, on retiendra la maîtrise du processus, la rapidité du compostage lorsqu'il est bien conduit et un encombrement minimum. Par contre, en l'absence de surveillance, il y a des risques de pourrissement irréversibles, surtout dans le cas de composteurs fermés.

**Alors, à vous de choisir! Et au bout du compte, vous y gagnerez un terreau de grande qualité.**



Deux types de composteurs : à gauche : en bois; à droite : en plastique

# Le centre de tri Verdi

*Une fois les déchets recyclables des bacs jaunes et bleus collectés par les agents de la Vallée dorée, où vont-ils et que deviennent-ils?*

Les matériaux recyclables que sont les emballages ménagers, les journaux, les magazines et les prospectus font l'objet d'une collecte sélective, en porte à porte, organisée par notre communauté de communes, adhérente au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO).

Une fois collectés séparément du reste des déchets ménagers, ils sont pris en charge par le SMVO pour le traitement en centre de tri et la valorisation par le recyclage.

Ils doivent obligatoirement passer dans un centre de tri pour y subir un tri plus affiné, effectué par un personnel spécialisé qui sépare chaque matériau selon sa nature pour permettre son recyclage dans de bonnes conditions. De là, chaque matériau est envoyé vers la filière de recyclage appropriée.

Depuis le démarrage des collectes sélectives ce sont les capacités des centres de tri privés qui ont été utilisées. L'existence d'un

centre de tri unique pour l'ensemble du territoire du SMVO dans le centre de traitement des déchets à Villers Saint-Paul permettra d'utiliser également les plates-formes de transfert et la voie ferrée pour le transport des matériaux recyclables.

Le centre de Villers Saint-Paul, d'une capacité de 203.000 tonnes par an, se décompose en deux lignes : l'une dédiée au tri des emballages, l'autre dédiée au tri des journaux-magazines.



## Le fonctionnement

A l'entrée du centre de tri, les matériaux sont temporairement stockés avant d'alimenter chacune des deux lignes.

Les emballages en mélange sont déversés dans une fosse qui alimente de manière régulière le premier tapis de tri. Le long de celui-ci, ils sont d'abord dirigés vers un

dispositif automatique d'ouverture des sacs de collecte. Puis, un premier tri manuel a lieu pour enlever les gros objets tels que les gros cartons et les indésirables,

Ensuite, ils passent dans un «*trommel*», sorte de tamis cylindrique rotatif, qui les débarrasse des éléments fins, puis dans un séparateur à disques qui les sépare en deux flux :

- *d'une part, les emballages creux* : bouteilles plastique, cannettes, boîtes métalliques et briques alimentaires. Sur cette ligne, les emballages en acier sont triés automatiquement par un «*overband*» (rouleau aimanté), puis les autres sont triés manuellement en cinq familles : aluminium, briques alimentaires, PET clair, PET coloré, et PEHD (trois différentes sortes de plastique).

- *d'autre part, les emballages plats* : cartons et cartonnettes, qui sont triés manuellement.

Les journaux-magazines sont déversés dans une fosse qui alimente de manière régulière le second tapis de tri. Le long de celui-ci, un séparateur à disques sépare tout d'abord les éléments fins et les gros cartons susceptibles de se trouver dans le flux.

Les éléments indésirables sont enlevés manuellement, de façon à ne laisser sur le tapis que les journaux-magazines conformes au cahier des charges de l'usine de recyclage.

Après le tri, chacun des matériaux est conditionné selon sa nature (sous forme de balles, paquets ou en vrac), puis stocké avant d'être évacué vers les différentes usines de recyclage.

(Sources SMVO)

